

Consulat général du Canada  
24, avenue du Prado  
13006 Marseille

Consulat général du Canada  
10, place du Temple-Neuf  
67007 Strasbourg

#### HONGRIE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « oklevél » ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

*Bourses de travail libre* : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktorátus » désireux de venir effectuer des recherches au Canada. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

#### S'adresser au :

Ministère de la Culture  
Szalay utca 10/14  
1055 Budapest

#### ITALIE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « laurea universitaria » (décerné à la fin d'un programme d'étude de quatre années), ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

*Bourses de travail libre* : elles sont accordées aux titulaires d'un « laurea universitaria » (décerné à la fin d'un programme d'étude de six années) possédant déjà une année d'expérience dans la discipline choisie, ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

#### S'adresser à :

Direzione Generale per la Cooperazione Culturale  
Scientifica e Technica  
Ufficio IX  
Ministero degli Affari Esteri  
Roma